

PLAN LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2021 - 2026



TABLE DES MATIÈRES

4

INTRODUCTION

Le rôle du PLPDMA

Les objectifs du PLPDMA

5

CONTEXTE

Le territoire

Les collectes

6

Le cadre réglementaire

8

BILAN DES ACTIONS

AXE 1 - Encourager l'éco-exemplarité des administrations et des associations

Action 1 • Mise en place d'actions sur la réduction des déchets par les collectivités et les associations

Action 2 • Charte « Réduisons nos déchets »

Action 3 • Mise en place de sites de compostage partagé et distribution de composteurs individuels

9

AXE 2 - Gestion des biodéchets

Action 4 • Faciliter le broyage aux habitants du territoire

10

Action 5 • Développer l'utilisation du Bokashi à destination des gros producteurs non ménagers de biodéchets

Action 6 • Développer l'utilisation du déshydrateur pour les gros producteurs de biodéchets non ménagers

Action 7 • Communiquer sur les bonnes pratiques du jardin durable

11 AXE 3 - Lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 8 • Développer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires

Action 9 • Sensibiliser les scolaires et le grand public

12 Action 10 • Promotion du « Gourmet Bag »

13 AXE 4 - Encourager la réduction des déchets

Action 11 • Développer le « Stop Pub »

Action 12 • Sensibiliser le public à la réduction des déchets

13 AXE 5 - Donner une deuxième vie aux objets

Action 13 • Sensibiliser le public au réemploi

Action 14 • Expérimenter le réemploi dans les déchèteries du territoire

14 AXE 6 - Communication

Action 15 • Réalisation d'un plan de communication

15 ANALYSE DES TONNAGES COLLECTÉS

DMA • Déchets Ménagers et Assimilés

16 OMR • Ordures Ménagères Résiduelles

EML • Emballages Ménagers Légers et les Papiers

17 Verre

Biodéchets

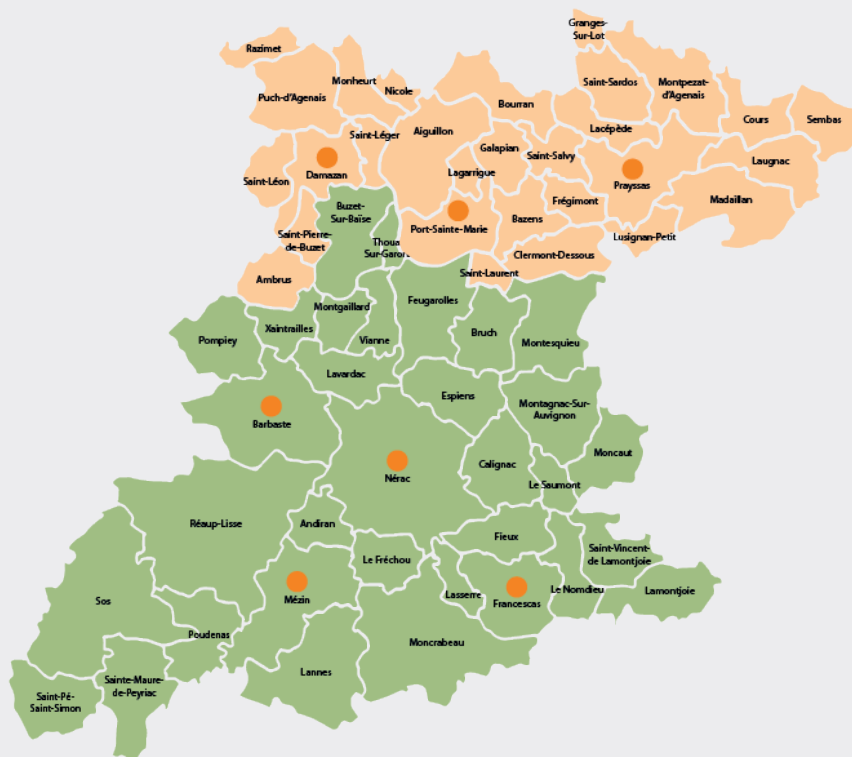
18 Déchèteries

19 Conclusion

19 PERSPECTIVES

CONTEXTE

Le territoire

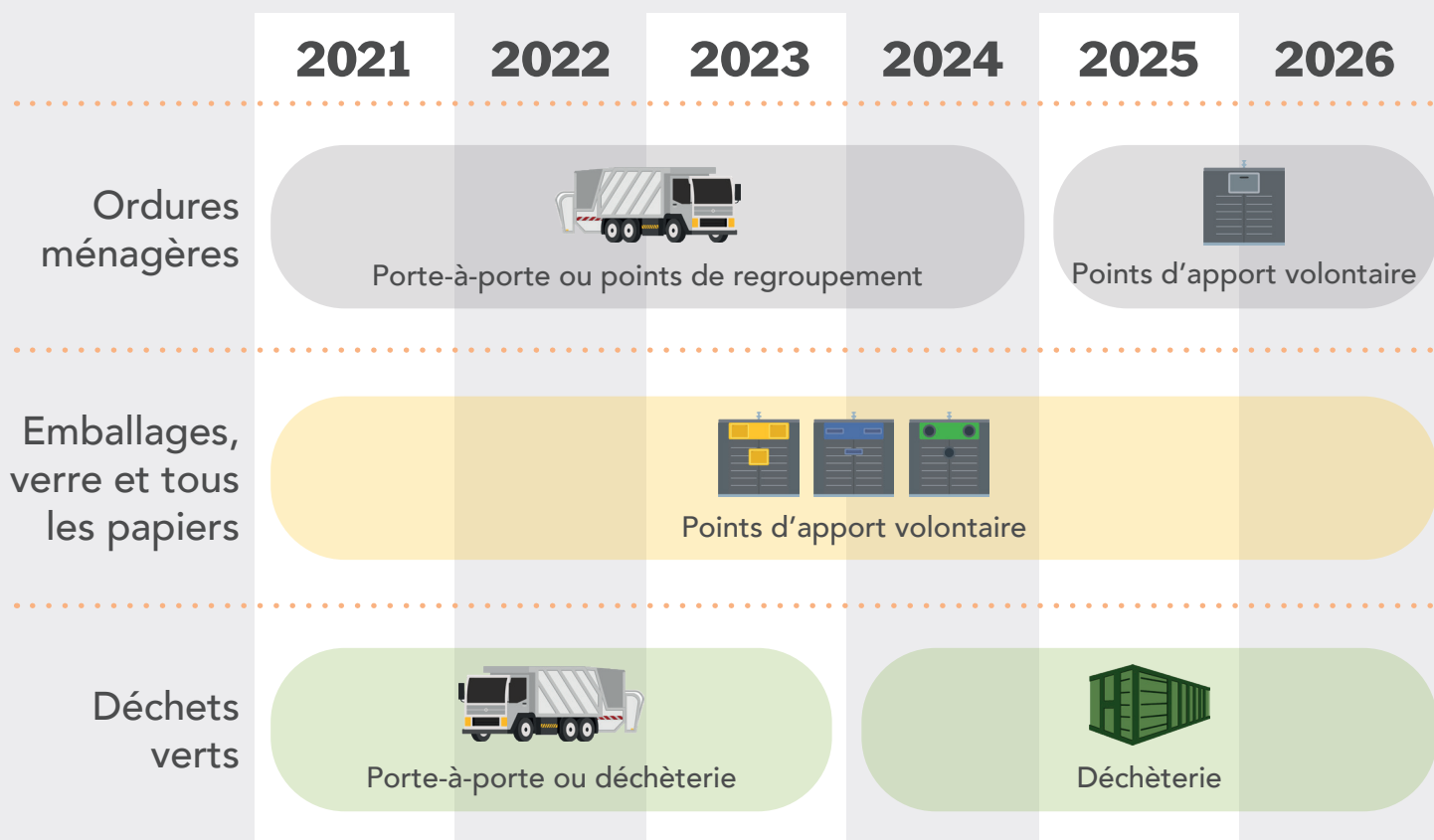


- CC Confluent et Coteaux de Prayssas
- Albret communauté
- Déchèteries



* Rapport INSEE 2024.

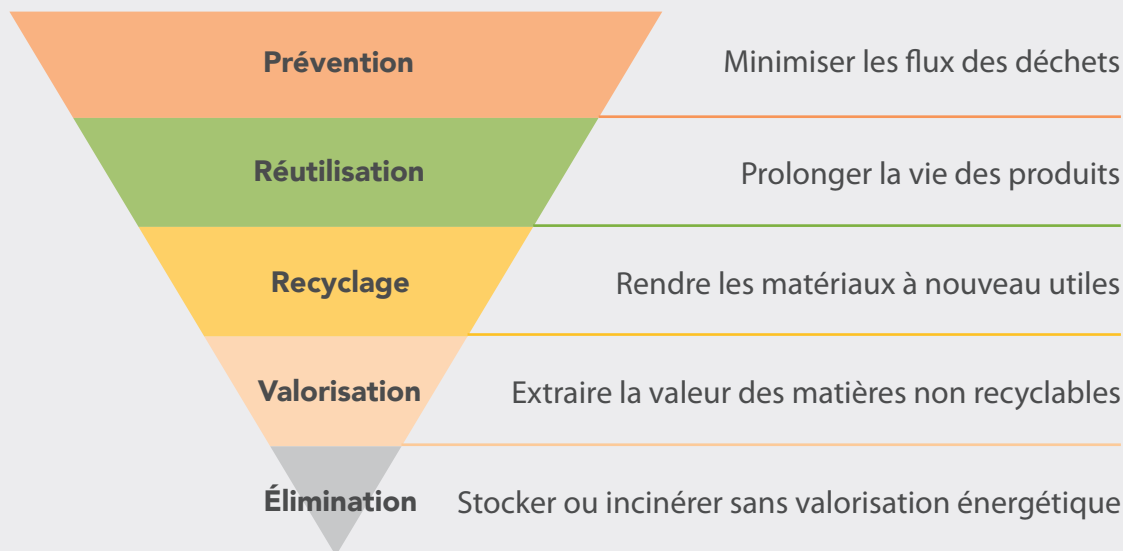
La collecte



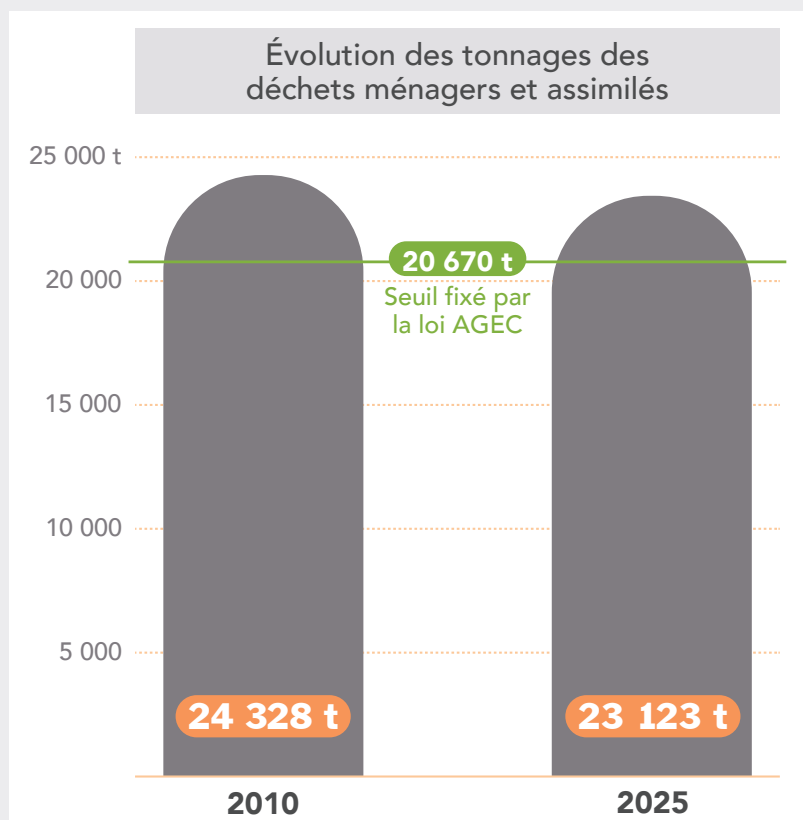
CONTEXTE

Le cadre règlementaire

La Directive Européenne établit une hiérarchie des modes de traitement des déchets, plaçant la prévention en tête des priorités, comme l'illustre la pyramide ci-dessous :



AGEC • Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire



La loi Anti-Gaspillage et Économie Circulaire (AGEC), adoptée le 10 février 2020, fixe un objectif de **réduction de 15% des déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2030**, en prenant comme référence l'année 2010.

Pour rappel, les déchets ménagers et assimilés regroupent l'ensemble des déchets collectés (ordures ménagères, déchèteries, déchets recyclables, textiles, etc.) pour les particuliers et les professionnels.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de réduire les tonnages des déchets ménagers et assimilés d'environ 2 453 tonnes.

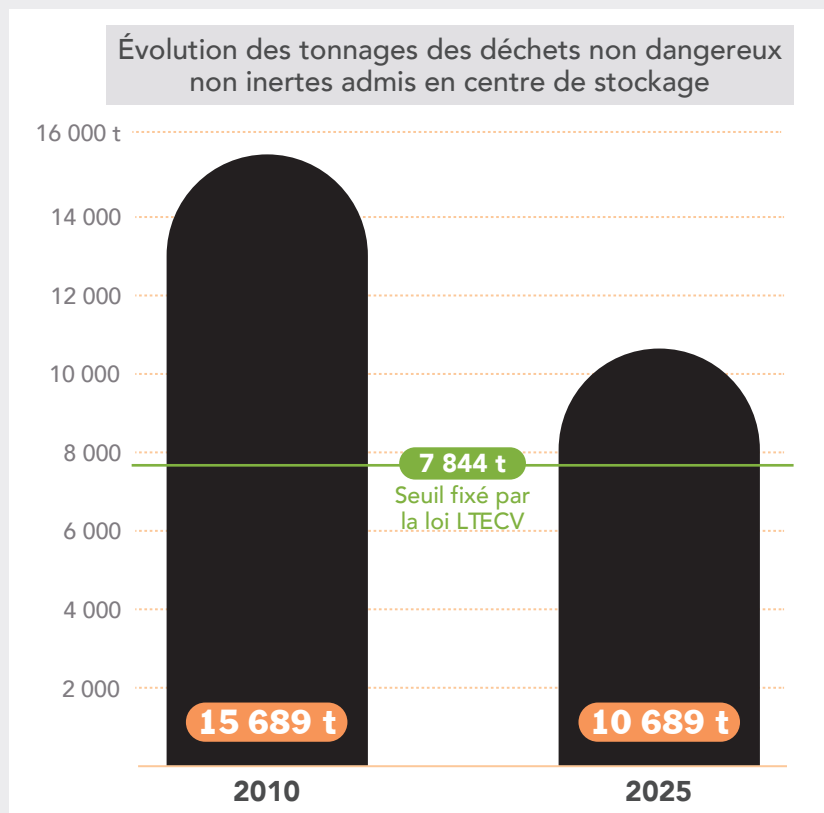
À l'échelle d'un habitant, cela représente une diminution totale de 540 kg d'ici 2030, soit une diminution de 108 kilos par an, représentant 21% de sa consommation actuelle.

LTECV • Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, adoptée le 17 août 2015, fixe deux objectifs majeurs pour 2025 :

- **Réduire de moitié la mise en décharge des déchets** (par rapport à 2010).
- **Atteindre 65% de valorisation matière et organique** (recyclage, compostage, méthanisation).

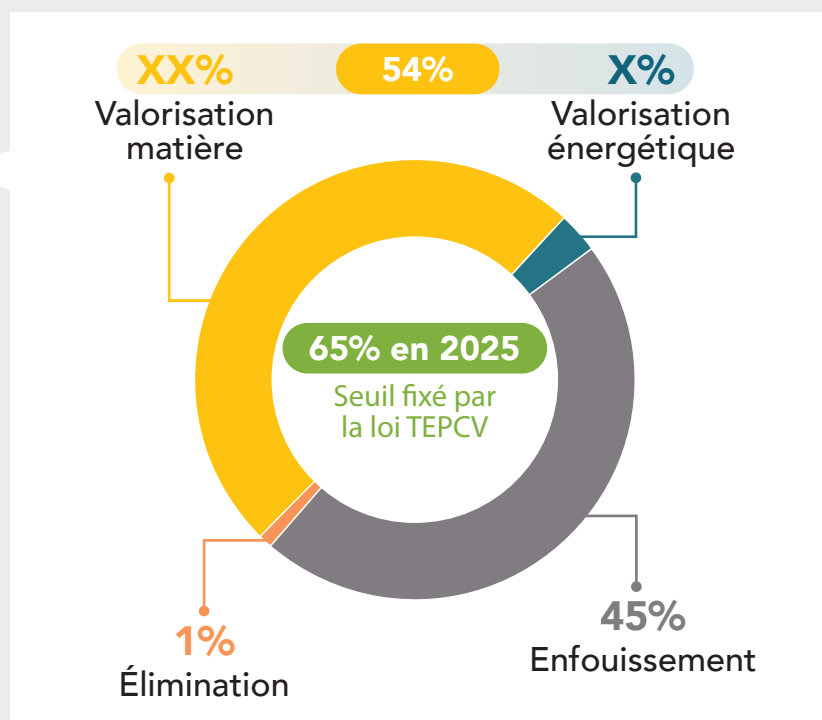
Ces cibles s'inscrivent dans une démarche globale visant à favoriser l'économie circulaire et à limiter l'impact environnemental des déchets.



L'objectif de réduction de 50% de la mise en décharge n'a pas été atteint malgré la diminution des tonnages enfouis depuis 2010 représentant presque 32%.

Néanmoins, en suivant la tendance de baisse d'environ 9,5% chaque année, l'objectif pourrait être atteint et dépassé d'ici 2030.

L'objectif de réaliser 65% de valorisation (matière et organique) n'a pas été atteint.



BILAN DES ACTIONS

AXE 1 Encourager l'éco-exemplarité des administrations et des associations

Action 1 • Mise en place d'actions sur la réduction des déchets par les collectivités et les associations



La **Redevance Spéciale (RS)**, appliquée depuis janvier 2018 sur le territoire du SMICTOM LGB, **couvre la collecte et le traitement des déchets pour tous les professionnels** (privés, publics et associations).

Son extension à toutes les collectivités est prévue pour 2026-2027. Pour préparer cette transition, le SMICTOM LGB travaille avec les acteurs locaux pour réduire leurs déchets.

Entre 2024 et 2025, 16 réunions d'information et de sensibilisation ont été organisées pour présenter les outils disponibles et accompagner cette démarche.

Action 2 • Charte « Réduisons nos déchets »

Au total, 4 collectivités ont mis en place cette charte :

- **La commune de Barbaste pour ses marchés nocturnes**

Commune : Mise en place d'un point de collecte pour le tri des emballages, des biodéchets et des ordures ménagères (OM) sur tous les marchés nocturnes avec la présence d'une personne pour accompagner au tri des déchets et sensibiliser le public.

SMICTOM LGB : Mise à disposition de colonnes de tri et financement d'éco-cups.

- **Le comité des fêtes de la commune de Vianne**

Association : Suppression des plastiques jetables sur les événementiels et mise en place de colonnes de tri pour inciter les participants à trier leurs déchets.

SMICTOM LGB : Financement d'éco-cups.

- **Le Football Club de Nérac**

Association : Fabrication de leur propre lessive, installation de bacs de tri accompagnés de communication dans chaque vestiaire et la salle de réception, utilisation d'éco-cups, arrêt de l'utilisation

de plastiques jetables et dons d'équipements aux licenciés ou en externe.

SMICTOM LGB : Financement de gourdes et animation de sensibilisation aux licenciés sur la réduction des déchets à l'aide du bus Escape Game.

- **Le club du Confluent Football**

Association : Mise en place de bacs de tri accompagnés de communication dans chaque vestiaire et la salle de réception.

SMICTOM LGB : Mise à disposition de 9 bacs pour le tri et de communication.



Action supplémentaire • Création d'une commission d'attribution des subventions aux collectivités et associations

Afin de soutenir les actions menées par les communes dans le cadre du PLPDMA et pour valoriser les initiatives locales, le syndicat a décidé de contribuer par le biais de subventions. Celles-ci ne pourront excéder 30% du reste à charge de la dépense HT.

Pour être éligible, les structures doivent mener des actions de gestion et de réduction des déchets en lien avec au minimum 2 axes prioritaires du PLPDMA.

Depuis sa création en 2021, la **commission d'attribution des subventions aux collectivités et associations a financé 11 projets** avec l'achat de matériel :

2021

- **Broyeur** : Prayssas, Razimet et Saint-Léon

- **Éco-digesteur de biodéchets** : Nérac
- **Digesteur de biodéchets et poubelles de tri pour les bâtiments municipaux** : Bruch

2023

- **Broyeur** : Clermont-Dessous

2024

- **Broyeur** : Moncrabeau
- **Communication (affiches)** : L'association COP-T à Prayssas

2025

- **Broyeur** : Barbaste, Bazens et Bruch

Le **montant total d'attribution des subventions** sur la période 2021-2026 est de **21 532,72€ HT**.

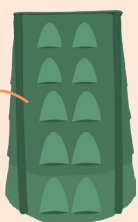
AXE 2 Gestion des biodéchets

Action 3 • Mise en place de sites de compostage partagé et distribution de composteurs individuels

Tonnages détournés de 2021 à 2025*

Composteur individuel

497 t



Composteur partagé

30 t



La gestion des biodéchets occupe une place importante dans la réduction des déchets. Ainsi, en collaboration avec les communes, il a été déployé :

- **19 plateformes de compostage partagé et**

autonome (contre seulement 2 en 2021, pour 620 kg détournés à l'époque).

- **2 679 kits de compostage** individuels distribués aux habitants.

Pour renforcer sa politique de gestion des biodéchets, le SMICTOM LGB a recruté en avril 2024 un chargé de mission dédié.

Cette progression illustre l'engagement croissant en faveur de la valorisation des biodéchets.

*Ces valeurs sont calculées en supposant un compostage réalisé dans des conditions optimales.

Action 4 • Faciliter le broyage aux habitants du territoire

Cette action n'a pas pu être réalisée en raison de difficultés d'organisation : manque de moyens humains, sécurité, action chronophage.

Cependant, le SMICTOM LGB a mis en place une commission d'attribution des subventions pour accompagner les collectivités et associations du territoire dans l'acquisition de broyeur à végétaux. (cf. Action 2)

BILAN DES ACTIONS

Action 5 • Développer l'utilisation du Bokashi à destination des gros producteurs non ménagers de biodéchets

Pour aider les restaurants scolaires à mieux trier et valoriser leurs déchets alimentaires, le SMICTOM LGB a proposé un **test de la méthode Bokashi pendant un an avec trois établissements volontaires**, en partenariat avec l'association Cultivons une terre vivante et ValOrizon.

• Déroulement :

L'expérimentation a démarré en février 2021 à l'école de Montagnac-sur-Auvignon, puis s'est étendue au lycée agricole de Nérac et au collège de Lavardac.

Les déchets (restes de repas, serviettes de table, restes de préparation et épluchures) étaient collectés dans des digesteurs hermétiques de 120 L appelés les « Lacto-bac-digesteurs », fournis et collectés mensuellement par l'association pour valorisation.

• Bilan et coût :

Le coût total de cette expérimentation s'est élevé à **6 000€ financé à 50% par le SMICTOM LGB** et 50% par ValOrizon.

La quantité de biodéchets détournée des ordures ménagères durant l'année de test s'élève à :

- École maternelle de Montagnac-Sur-Auvignon
0,6 tonnes,
- Lycée Agricole Armand Fallières de Nérac
10,8 tonnes,
- Collège de Lavardac
5,5 tonnes.

À l'issue du test, le lycée et le collège ont poursuivi ce système, tandis que l'école a opté pour une valorisation de leurs biodéchets sur la plateforme de compostage collective de la commune.

Action 6 • Développer l'utilisation du déshydrateur pour les gros producteurs de biodéchets non ménagers

Afin de soutenir les acteurs de la restauration collective dans la gestion de leurs biodéchets, le SMICTOM LGB a lancé une expérimentation sur l'utilisation d'un déshydrateur d'une capacité de 30kg. **Cinq structures**, l'EHPAD et le collège de Port-Sainte-Marie, les cités scolaires d'Aiguillon et de Nérac et la cuisine centrale d'Aiguillon, **ont participé à cette expérience d'un mois**.

• Fonctionnement :

Les déchets organiques (épluchures, restes de repas,

etc.) sont déshydratés et transformés en une poudre compacte, sans odeur, représentant seulement 20 % du volume initial. Ce résidu, riche en nutriments, peut ensuite être valorisé en compost ou en biogaz.

• Résultats :

Bien que l'Ehpad de Port-Sainte-Marie et la cuisine centrale d'Aiguillon aient rencontré des obstacles (déchets trop humides ou gras pour l'un, problème mécanique pour l'autre), les trois autres sites ont détourné **1,16 tonne de biodéchets en un mois** :

- 526 kg pour la cité scolaire d'Aiguillon,
- 371 kg pour le collège de Port-Sainte-Marie,
- 219 kg pour la cité scolaire de Nérac.

Les retours des établissements scolaires ont été positifs, tant sur la simplicité d'utilisation que sur l'efficacité du système. Grâce de cette expérience, le collège de Port-Sainte-Marie a même franchi le pas en s'équipant d'un éco-digesteur pour pérenniser cette démarche.

Le **coût de l'opération s'est élevé à 1 800€ TTC**.



Action 7 • Communiquer sur les bonnes pratiques du jardin durable

En novembre 2023, le SMICTOM LGB a lancé la campagne « **Adoptons de nouveaux réflexes** » pour **accompagner l'arrêt de la collecte en porte-à-porte des déchets verts** dans six communes : Aiguillon, Barbaste, Lavardac, Nérac, Port-Sainte-Marie et Vienne. Des tracts ont été distribués dans les boîtes aux lettres pour informer les habitants.



Sur le plan numérique, les usagers peuvent consulter **une rubrique dédiée sur le site** du SMICTOM LGB, ainsi qu'un article publié en 2025.

Les réseaux sociaux du syndicat relaient régulièrement des vidéos et des posts pour renforcer la sensibilisation.

Un guide des déchets pour les particuliers a également été conçu par le service communication. Il inclut une section spécifique sur le compostage et la gestion des déchets verts, et est mis à disposition de tous les administrés.

Chaque année, le SMICTOM LGB anime **des stands ou ateliers lors d'événements locaux** :

- La Foire Bio de Bazens,
- La P'tite Garenne,
- Albret Jazz Festival,
- Fête du savoir faire,
- Festi'Jeux,
- L'opération « Nettoyons la nature » organisée par le Rotary Club.

Le SMICTOM LGB envisage une action de sensibilisation aux bonnes pratiques du jardin responsable à destination des communes et administrés.

AXE 3 Lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 8 • Développer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires

Cette action n'a pas été mise en œuvre, faute de demande.

Action 9 • Sensibiliser les scolaires et le grand public

Le syndicat intervient dans les établissements scolaires depuis 2010 en réalisant des animations (du CP à la terminale) pour sensibiliser les adultes de demain.

Il réalise aussi, chaque année, des animations sur des événements locaux :

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'interventions scolaires	0	8	38	45	43
Nombre d'élèves sensibilisés	0	200	500	578	477
Nombre d'intervention du bus Escape Game	5	5	7	6	2
Nombre d'animations sur des événements	3	4	3	6	8

BILAN DES ACTIONS

Action 10 • Promotion du « Gourmet Bag »

Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, le SMICTOM LGB a proposé aux restaurants de son territoire de tester le « Gourmet Bag » (kit incluant des contenants et des supports de communication). Ce projet s'inscrivait dans le cadre du déploiement départemental du « Gourmet Bag », **en partenariat avec l'association « Au Fil des Séounes » et ValOrizon**. L'objectif était de sensibiliser à la fois les professionnels et le grand public.



• Participants :

8 restaurants se sont engagés dans cette action :

- Le Basilic (Aiguillon)
- Hôtel de la Confluence (Damazan)
- Les Amis (Lavardac)
- Lycée Jacques de Romas (Nérac)
- Le Moulin des saveurs (Nérac)
- La Roma (Nérac)
- L'Atypik (Vianne)
- Les Marronniers (Vianne)

• Bilan :

• Impact du COVID-19 :

Le projet a été perturbé par la pandémie, entraînant un manque d'intérêt général, un manque de temps pour la formation et la sensibilisation, et une utilisation limitée des outils de communication.

• Résultats positifs :

Malgré ces difficultés, 80 % des restaurateurs

souhaitaient poursuivre l'action, reconnaissant son utilité pour réduire le gaspillage alimentaire.

• Conditions de poursuite :

Les restaurants ont participé principalement parce que le test était gratuit. Pour pérenniser l'action, il faudrait :

- Proposer des contenants à bas coût ou un service supplémentaire pour lever le frein financier.
- Mettre en place un accompagnement renforcé des participants.

• Statistiques :

• Conscience des déchets :

80 % des restaurateurs connaissaient leur volume de déchets alimentaires quotidien (environ 50 L/jour).

• Valorisation des déchets :

1/3 des participants valorisaient déjà leurs déchets (compost, dons pour animaux, recettes zéro déchet).

• Efficacité du Gourmet Bag :

80 % des restaurateurs ayant déjà utilisé cette solution ont constaté une réduction du gaspillage alimentaire.

• Facilité d'utilisation :

Aucun restaurateur n'a rencontré de difficulté à proposer le « Gourmet Bag » aux clients, et 85 % le trouvaient peu chronophage.

• Communication :

Les restaurateurs n'ont pas expliqué la démarche par manque de temps.

• Adoption par les clients :

90 % des restaurateurs ont proposé aux clients d'emporter leurs restes, et 80 % des clients en ont fait la demande spontanément.

• Satisfaction :

100 % des restaurateurs ont apprécié la composition du « Gourmet Bag », trouvant le contenant recyclable et esthétique.

Malgré des résultats encourageants, l'action n'a pas été pérennisée.

AXE 4 Encourager la réduction des déchets

Action 11 • Développer le « Stop Pub »

Les autocollants « Stop Pub » ont été distribués à chaque manifestation locale. La distribution a été ralentie à la suite de l'expérimentation du « Oui Pub » sur d'autres territoires à partir de 2022. Cette action ne sera pas renouvelée.

Action 12 • Sensibiliser le public à la réduction des déchets

Depuis 2023, le SMICTOM LGB accompagne les organisateurs d'événements locaux dans leur démarche de réduction des déchets.

Pour cela, les services prévention et redevance spéciale ont conçu un « **kit manifestation** », composé de :

- Colonnes mobiles (verres et emballages),
- Bacs bleus,
- Conteneurs 770L (emballages, cartons, OM),
- Supports de communication sur le tri,
- Possibilité d'animations de sensibilisation.

Ces kits, adaptables selon la taille et le type d'évènement, permettent un tri efficace sur place.

• Test et déploiement :

3 kits ont été acquis en 2023 pour une phase de test. Face à la forte demande, le parc a été renforcé en 2024 - 2025 avec 15 colonnes mobiles supplémentaires pour les emballages et 10 pour le verre.

• Actions et résultats :

- En 2024 - 2025, **le service redevance spéciale a rencontré toutes les communes et associations** du territoire pour les informer sur cette solution et les outils disponibles pour le tri lors des manifestations.
- Durant l'été 2025, **l'ensemble des marchés d'été et des manifestations festives a utilisé ces kits.**

2024

186

2025

271



Nombres d'événementiels ayant utilisés ces kits :

• Budget :

- Prévisionnel en 2021 : **6 000€ TTC**
- Total engagé de 2021 à 2025 : **31 000€ TTC**

AXE 5 Donner une deuxième vie aux objets

Action 13 • Sensibiliser le public au réemploi

• Ateliers et partenariats sur le réemploi :

Les ateliers pratiques de sensibilisation au réemploi n'ont pas été organisés, et aucun partenariat n'a été établi avec les centres sociaux ou associations.

• Actions menées en ligne :

- Un tutoriel YouTube « Comment fabriquer

un composteur avec des palettes en bois » comptabilisant 109 398 vues (chiffre février 2026).

Deux tutoriels sur l'emballage de cadeaux avec des matériaux de récupération (journal et tissus) diffusés sur Facebook, Instagram et YouTube, totalisant 1 339 vues (chiffres février 2026).

Action 14 • Expérimenter le réemploi dans les déchèteries du territoire

Cette action n'a pas été réalisée.

En revanche, le SMICTOM LGB travaille sur la création d'une déchèterie à plat sur la commune d'Aiguillon. Ce projet inclut un espace dédié au réemploi. La mise en service du site est prévue dès 2027.

BILAN DES ACTIONS

AXE 6 Communication

Action 15 • Réalisation d'un plan de communication

Chaque année, un plan de communication est défini pour mettre en place les différentes actions à réaliser sur l'année, ces actions se classent en différentes catégories :

• Renforcement de l'équipe :

En 2024, le service communication est passé de 1 à 3 agents, avec l'arrivée d'une responsable et d'une community manager.

• Stratégie digitale :

Le **site internet** a été entièrement refondu en 2025 pour intégrer des articles mensuels et des ressources sur le tri, les biodéchets et la prévention.

Les **réseaux sociaux (Facebook, Instagram, TikTok, LinkedIn, YouTube)** sont animés de manière régulière, avec des publications hebdomadaires ou mensuelles selon les plateformes.

Depuis 2024, un **QR Code « Linktree »** redirige vers les pages utiles du site.

• Supports imprimés :

Les guides pratiques ont été mis à jour :

- Guide des déchets pour les particuliers,
- Guide des déchèteries pour les particuliers,
- Guide du compostage collectif,
- Mémo tri.

• Campagnes de communication :

2021

- Distribution de composteurs individuels.

2022

- Distribution de composteurs individuels,
- Messages de prévention chocs avec des enfants affichés sur les camions de collecte.

2023

- Harmonisation des collectes,
- Extension des consignes de tri,
- Collecte exceptionnelle de pneus en déchèterie.

2024

- Harmonisation des collectes,

- Distribution de composteurs individuels,
- Collectes exceptionnelles de pneus en déchèteries,
- Réalisation de 4 vidéos de sensibilisation (message avec élus, le parcours du sac d'ordures ménagères, biodéchets, sensibilisation sur le tri des déchets).

2025

- Harmonisation des collectes,
- Collectes exceptionnelles de pneus en déchèteries,
- Mise en place du multimatériaux : les papiers vont dans la borne jaune,
- Stop aux sacs noirs dans la borne jaune.

• Animations territoriales

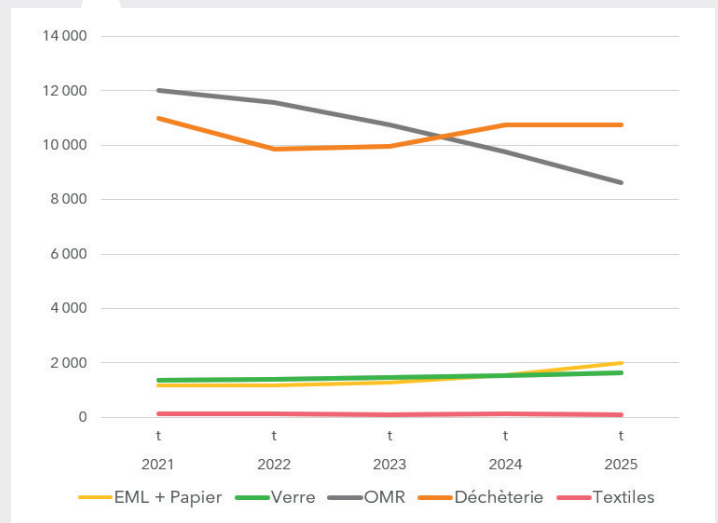
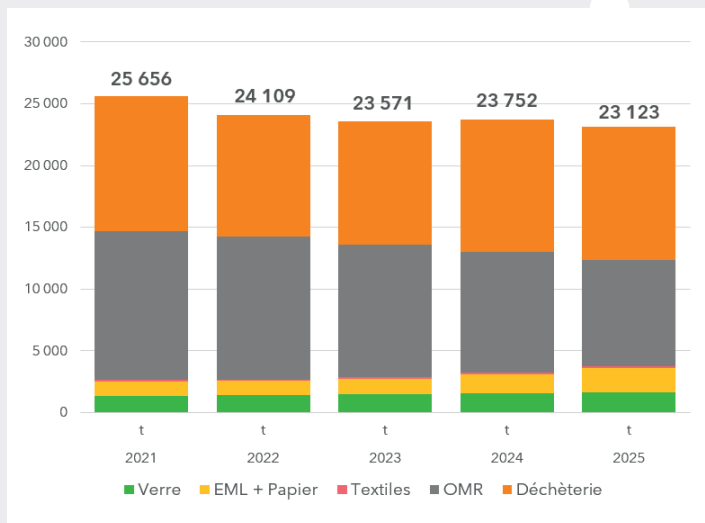
Chaque année, le SMICTOM LGB participe activement aux événements locaux via des stands, des animations (comme le Bus Escape Game), et le prêt de kits manifestation aux communes et associations. (cf. action 9)



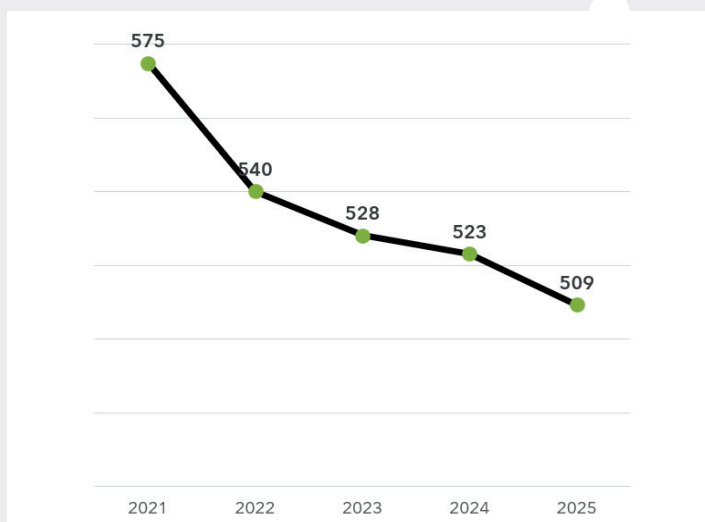
ANALYSE DES TONNAGES COLLECTÉS

DMA • Déchets Ménagers et Assimilés

Graphique • Évolution de la production de DMA collectés (en tonnes)



Graphique • Évolution de la production de DMA (en kg / hab)



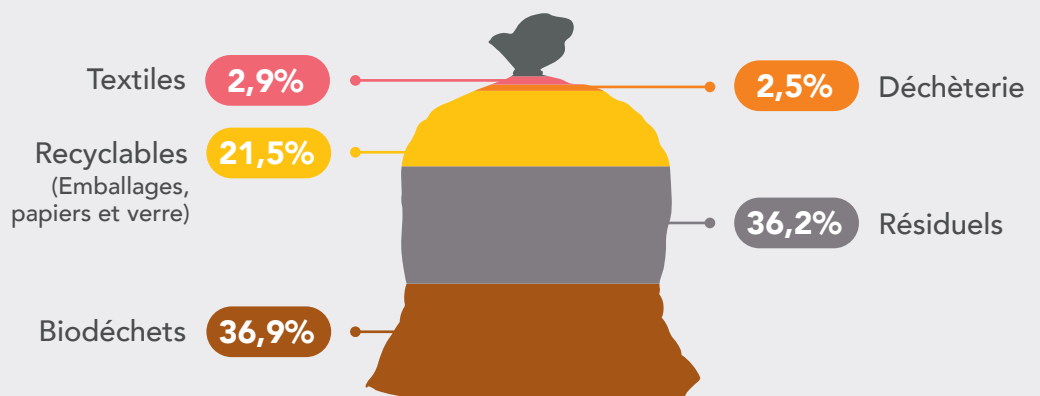
Sur les cinq dernières années, **les DMA ont globalement diminué de 10 %**, avec une tendance marquée : le transfert des déchets vers les bons flux. Cette évolution se traduit par une réduction des ordures ménagères, une hausse du tri (emballages, papiers) et un accroissement des apports en déchèterie. Seul le textile affiche une constance.

Ces résultats témoignent de l'implication croissante des usagers dans le tri, que ce soit via les points d'apport volontaire pour les déchets du quotidien, ou en déchèterie où les filières REP facilitent le tri des déchets spécifiques.

Graphique • Décryptage du contenu d'un sac d'ordures ménagères

Ces données s'appuient sur la caractérisation des ordures ménagères résiduelles (OMR) menée par le syndicat en octobre 2024.

Elles révèlent un constat marquant : **près de 64 % des déchets** présents dans les sacs d'ordures ménagères **ne devraient pas s'y trouver**.



ANALYSE DES TONNAGES COLLECTÉS

OMR • Ordures Ménagères Résiduelles

Graphique • Moyenne en kg / hab d'ordures ménagères résiduelles produites



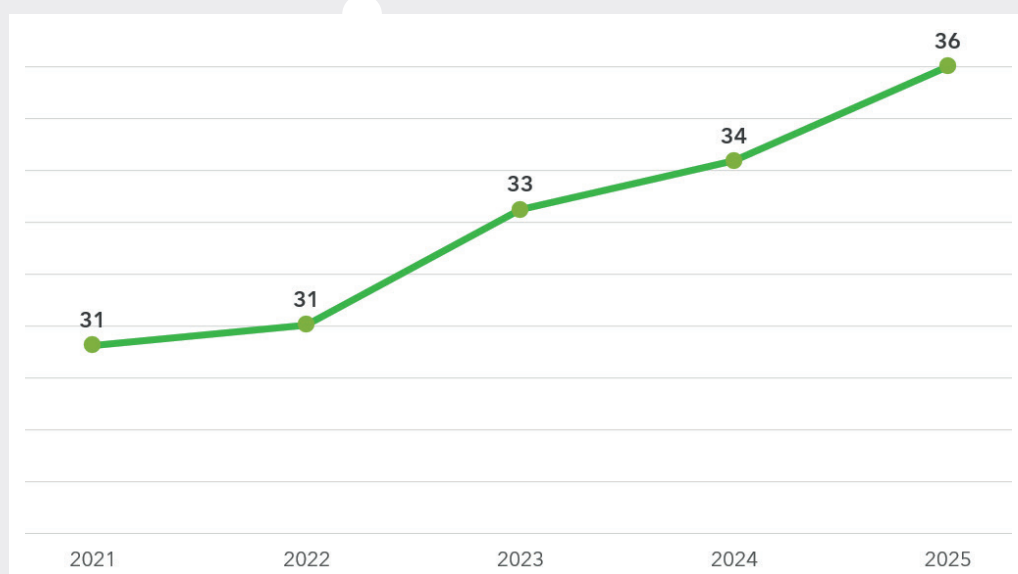
Ces cinq dernières années, **la quantité d'ordures ménagères produites a diminué de 80 kg par habitant**. Cette réduction s'explique par deux facteurs principaux :

- L'extension des consignes de tri en 2023, qui a considérablement réduit le volume de déchets destinés aux ordures ménagères résiduelles.
- Un meilleur tri de la part des habitants, qui a permis de réorienter une partie des déchets vers d'autres flux.

À l'échelle du territoire, cette baisse représente 3 399 tonnes de déchets en moins, soit l'équivalent du poids de 2 266 voitures ou de la moitié de la Tour Eiffel.

Verre

Graphique • Moyenne en kg / hab du tri des emballages en verre



Le verre, **recyclable à l'infini**, est le déchet que les usagers trient par réflexe depuis des années.

Sur les cinq dernières années, le tri a progressé de 5 kg par habitant, soit **une augmentation de 268 tonnes sur le territoire**.

Pourtant, on retrouve encore des emballages en verre dans les ordures ménagères, montrant qu'il reste encore une marge de progression.

EML • Emballages Ménagers Légers et les Papiers

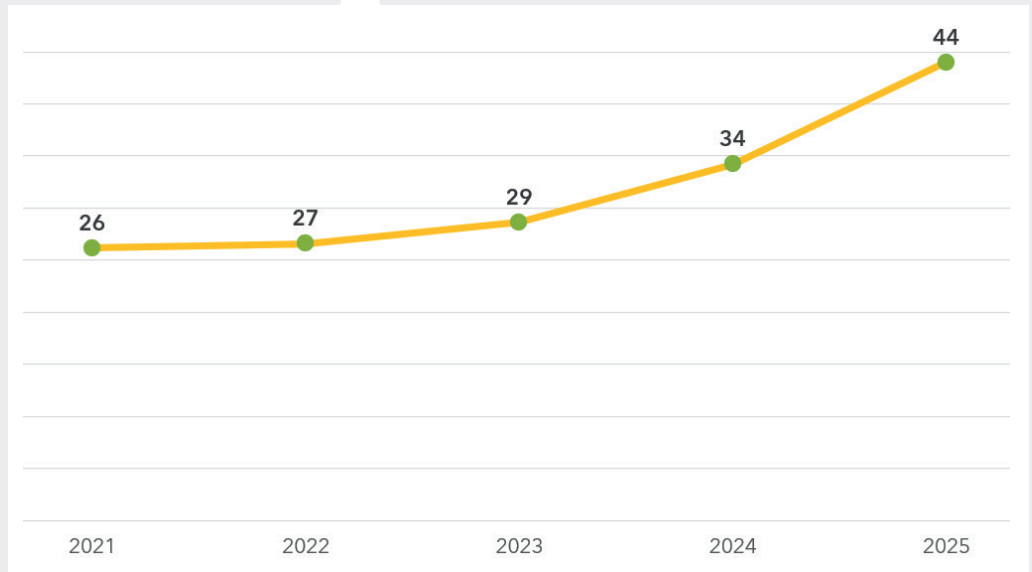
Graphique • Moyenne en kg / hab du tri des emballages en plastique, en carton, en métal et les papiers

Le tri des emballages et papiers a progressé de 70 % depuis 2021, devenant un geste ancré dans les habitudes pour de nombreux habitants du territoire du SMICTOM Lot-Garonne-Baïse.

En cinq ans, **829 tonnes en plus** ont ainsi été recyclées ou valorisées, cela représente environ 553 voitures.

Cette réussite repose sur deux leviers complémentaires lancés en 2023 :

- **L'extension des consignes de tri**, qui a facilité le geste en incluant tous les emballages, même les plus petits.
- **L'harmonisation des collectes**, avec la suppression du porte-à-porte pour les ordures ménagères sur le territoire, et l'installation de 246 points d'apport volontaire, centralisant tous les flux pour encourager le tri.



Biodéchets

Les chiffres du territoire

13%*

du territoire ne dispose pas de solution de tri à la source des biodéchets

26%

de déchets verts sont déposés annuellement en déchèterie

118 t

de biodéchets détournés par an grâce à l'utilisation de solutions de compostage

37%

de biodéchets se retrouvent dans les sacs d'ordures ménagères chaque année

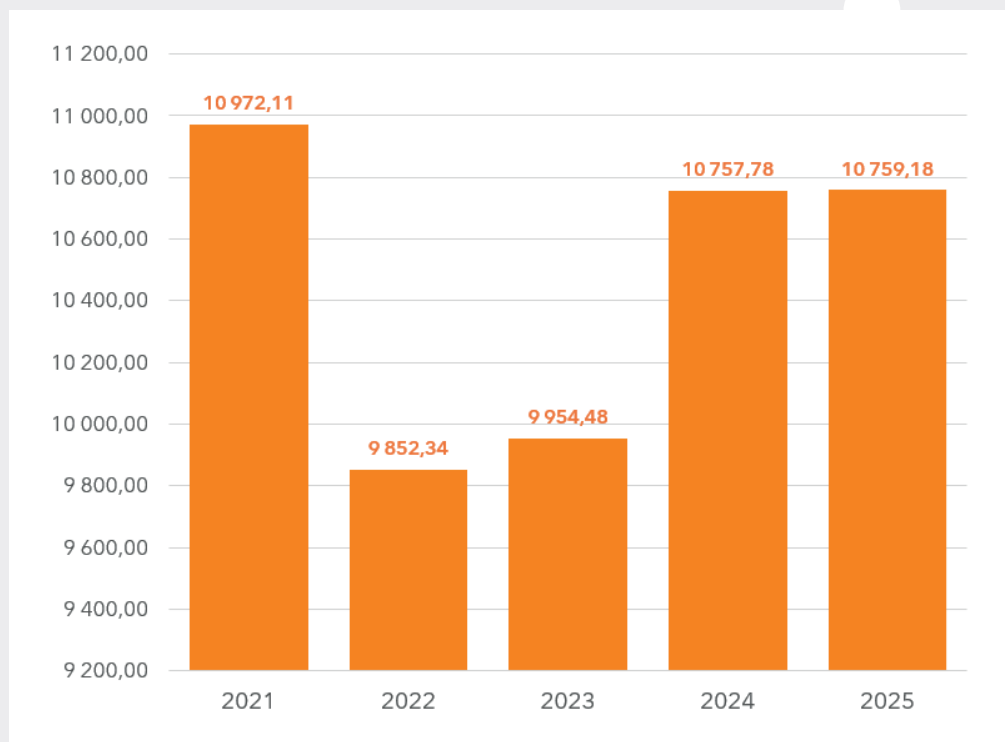


* Pourcentage de la population vivant en zone urbaine très dense où la solution actuelle de compostage n'est pas réalisable.

ANALYSE DES TONNAGES COLLECTÉS

Déchèteries

Graphique • Évolution de la production de déchets collectés en déchèterie (en tonnes)

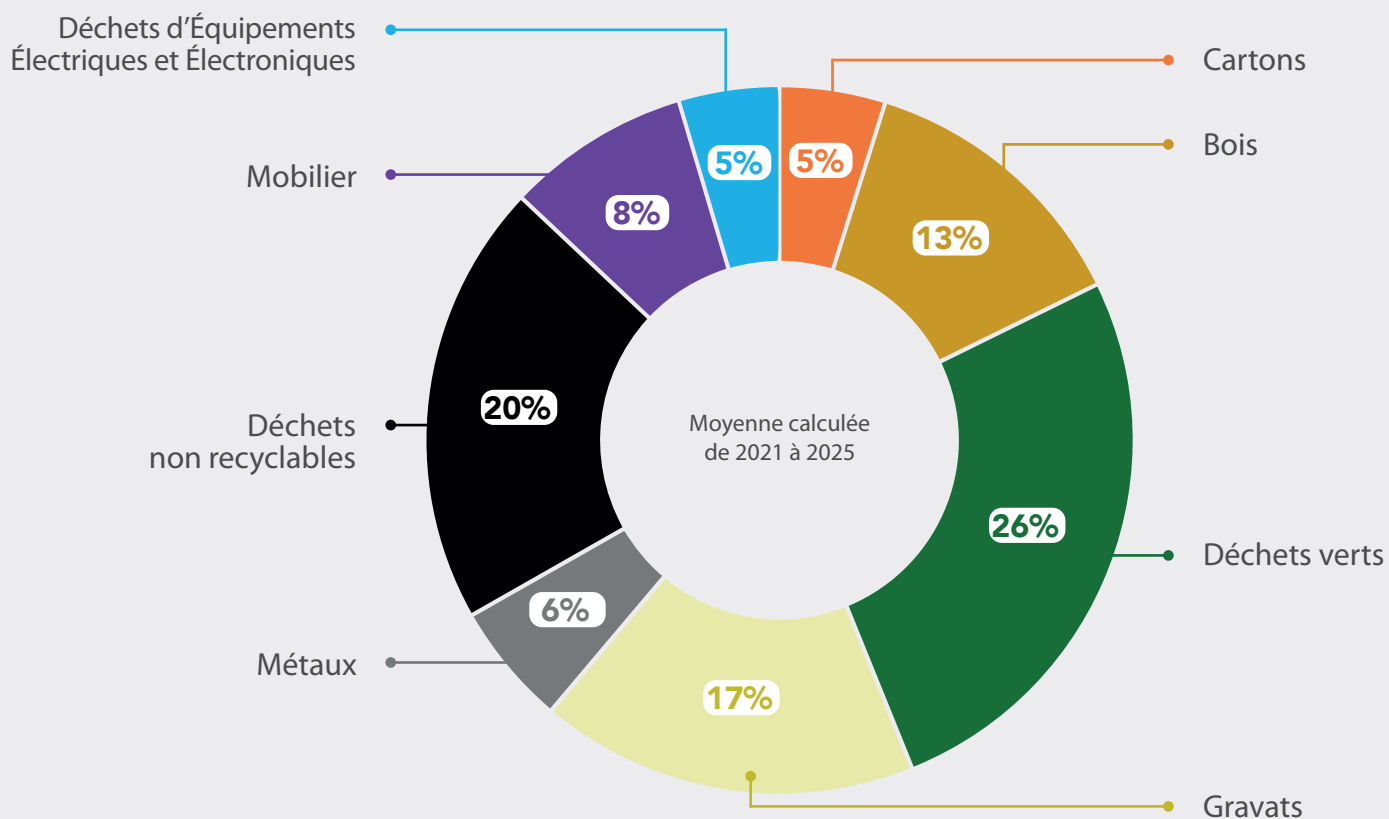


Les 7 déchèteries du territoire bénéficient de nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur), permettant un tri optimisé. Selon les sites, **19 à 20 flux de déchets** y sont désormais distingués.

• **Résultat :**

Les tonnages collectés ces dernières années reflètent l'engagement croissant des usagers pour un tri rigoureux de leurs déchets occasionnels.

Graphique • Répartition des déchets les plus déposés en déchèterie



Conclusion



Ces cinq années ont marqué une avancée significative dans la gestion des déchets sur le territoire du SMICTOM LGB. 11 actions ont été menées à bien, tandis que 4 n'ont pas atteint leurs objectifs.

L'objectif de 10 % de réduction d'ici 2025 (soit 454 kg/habitant/an) n'est pas encore atteint : il reste 55 kg à réduire par habitant pour l'atteindre.

Pour le prochain palier, soit 15 % de réduction d'ici 2030 (soit 424 kg/habitant/an), l'effort nécessaire est plus important : une diminution totale de 85 kg, soit 17 kg par an en moyenne.

Ces résultats néanmoins positifs et concrets témoignent de l'efficacité des actions mises en œuvre : réduction des tonnages collectés et amélioration du tri, contribuant ainsi à une meilleure préservation des ressources.

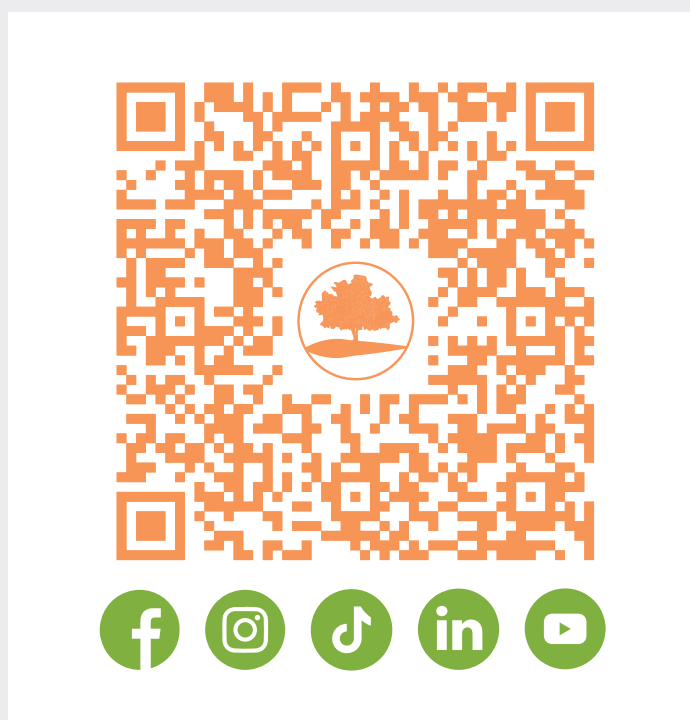
PERSPECTIVES

La réduction des déchets est un enjeu majeur pour notre territoire, et bien au-delà. Si ce plan local de prévention marque une étape clé, l'action doit se poursuivre sans relâche.

Le SMICTOM LGB s'y engage : dès à présent, **il travaille à la définition de nouveaux axes stratégiques pour élaborer un prochain Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)**. Ce futur plan, construit en collaboration avec les élus et l'ensemble des services du syndicat, vise à renforcer l'implication de tous, usagers, collectivités et partenaires, pour une gestion toujours plus durable des déchets.



Trions, recyclons, passons à l'action.



SMICTOM Lot-Garonne-Baïse

16, Route de Saint-Léon, ZAE de la Confluence • 47160 Damazan • 05 53 79 83 30